



FLASH INFO

Résultats Campagne de Mobilité : Surveillants - Surveillants Brigadiers - Brigadiers Chefs et Majors Expertises

communiqué national communiqué national communiqué national communiqué national

Après renseignement pris auprès du DRH de la DAP, le SPS-CEA confirme que **les résultats de la campagne de mobilité des Surveillants, Surveillants Brigadiers et Brigadiers-Chefs et Majors Expertises** (initialement prévus le 01 mars 2026, puis décalés au 15 mars 2026 suite aux soucis techniques d'enregistrements des vœux en début de campagne) devraient paraître **aux alentours du 15 mars 2026**.

Concernant **le tableau d'avancement (TA) de Brigadier-Chef Expertise 2025, celui-ci devrait être publié début de semaine prochaine**. Quant à celui du TA de Major Expertise et Encadrement, aucune date n'est précisée à ce jour.

A ces retards successifs viennent s'ajouter aussi ceux déjà constatés lors d'évolutions d'échelons, laissant de nombreux collègues dans l'attente d'une régularisation de leur situation administrative et financière.

Ces délais ne sont pas sans conséquence pour les personnels : perte temporaire de pouvoir d'achat, carrières ralenties, projets personnels et familiaux retardés.

Même lors de régularisations ultérieures, elles ne compensent pas toujours les difficultés rencontrées. Elles n'effacent ni les préjudices subis, ni les difficultés rencontrées. Et encore moins le sentiment de manque de considération pour celles et ceux qui assurent le fonctionnement quotidien des détentions.

Et pourtant à l'inverse, force est de constater que certaines procédures administratives peuvent être appliquées très rapidement ! Tout particulièrement, lorsqu'il s'agit de situations disciplinaires ou d'absences dont les retenues sur salaire deviennent promptement effectives dès le mois suivant.

Les personnels sont donc légitimement en droit d'attendre **la même efficacité et la même réactivité** lorsqu'il s'agit de la gestion de leurs droits et de leur carrière.

Jusqu'à encore peu d'années, lorsque les organisations syndicales siégeaient en CAP, les résultats étaient généralement publiés dans les meilleurs délais et les erreurs demeuraient rares.

Depuis l'évolution de ces instances et la disparition de la présence des organisations syndicales dans ces espaces de contrôle et de transparence, de nombreux agents constatent malheureusement aujourd'hui **une accumulation de retards, d'erreurs et des régularisations souvent tardives**.

Cette situation crée un **manque de visibilité difficilement acceptable pour les personnels**, qui ont besoin de repères clairs concernant l'évolution de leur carrière.

Dans tous les établissements, la carence en effectifs est flagrante. Chaque jour, il manque des surveillants sur les coursives. Et pourtant, les établissements continuent de fonctionner grâce au professionnalisme et au sens du devoir des personnels.

Dans ce contexte, il paraît indispensable que l'administration centrale puisse appliquer **la même rigueur et la même attention** dans la gestion administrative des carrières et des rémunérations que celles qu'elle exige quotidiennement des agents sur le terrain.

En accomplissant leur mission avec engagement, les personnels réclament légitimement :

- la **régularisation rapide des retards d'échelon**,
- la **publication des tableaux d'avancement dans des délais clairs**,
- le **respect des calendriers de mobilité**,
- une **gestion administrative fiable et prévisible**, à la hauteur des exigences du service public pénitentiaire.

La colère monte dans les rangs. Et elle est justifiée.

A l'administration d'y remédier.

Gouverner, c'est prévoir.

A MEDITER.....!

Le 06 mars 2026